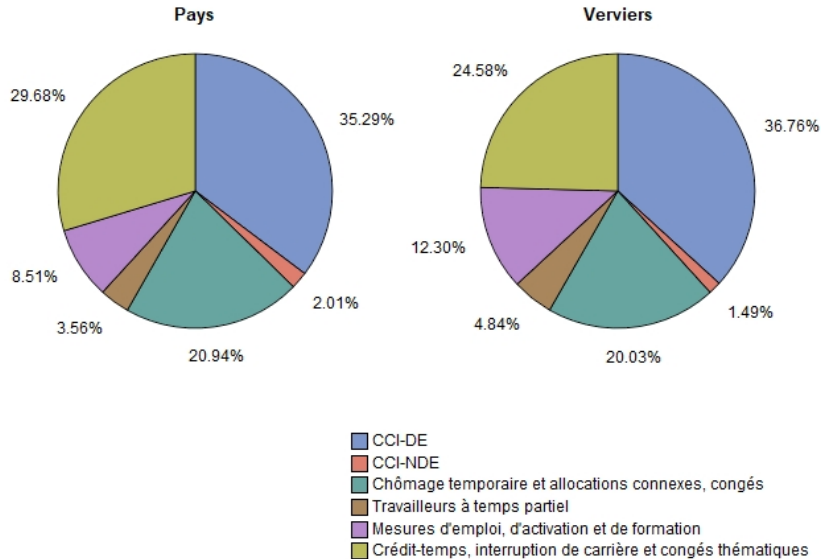


Entité: Verviers



Directeur: Michel VERCHEVAL
 Nombre d'agents: 63
 Nombre en équivalents à temps plein: 57

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	183.054	2,5
Assurés contre le chômage (2)	94.128	2,5
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	72.983	2,1
Taux du chômage (4)	7,5	

Vision globale 2022	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	43.565	2,7
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	829	2,3
Dossiers litiges achevés	2.978	2,7
Contrôles achevés	1.040	2,2
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	1.309	2,5
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	117	7,6
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2021	192,3	2,6
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	162,4	2,8
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	12,7	3,0
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	2,9	2,9

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	6.450	2,7
		Après études	805	3,6
		Travailleurs à temps partiel volontaire	472	2,7
		Chômage avec complément d'entreprise	326	3,3
		Allocation de sauvegarde	56	2,6
		CCI-DE, travailleurs d'arts	9	0,7
		Hommes	4.487	2,8
		Femmes	3.631	2,8
		Chefs de ménage	2.357	2,9
		Isolés	2.300	2,9
		Cohabitants	3.461	2,7
		Total	8.118	2,8
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	60	2,4
		Chômage avec complément d'entreprise	262	1,9
		Chômeurs âgés	4	1,6

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-NDE	CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	3	0,8
		Total	329	2,0
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		4.254	2,6
	Parents d'accueil		37	4,5
	Période non rémunérée dans l'enseignement		91	3,2
	Vacances jeunes		37	1,3
	Vacances senior		3	1,2
	Congés: soins d'accueil		3	1,6
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		1.055	3,6
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	0	0,5
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		14	3,3
	Total		1.069	3,6
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	1.633	5,5
		SINE	100	1,3
	Mesures pour travailleurs		64	2,1
	Mesures de formation	Formation professionnelle	550	2,6
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	300	3,7
		Autres	33	62,6
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation en compensation de licenciement	38	3,4
Dispenses d'IDE particulières Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Activités ALE ou APS		36	3,2
	Interruption de carrière	Avec allocations	1.892	5,1
		Sans allocations	21	2,4
		Total	1.913	5,0
	Crédit-temps	Avec allocations	1.585	1,8
		Sans allocations	89	1,5
		Total	1.674	1,8
	Congés thématiques	Avec allocations	1.756	1,6
		Sans allocations	86	1,7
		Assistance médicale	64	0,3
		Aidants proches	1	0,4
		Congé parental	1.775	1,9
		Congé pour soins palliatifs	2	0,6
		Total	1.842	1,6
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		341	0,4
	Autres attestations		1.446	1,6
	Total		1.787	1,1

(1) Population au 1er janvier 2022 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2021. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2021 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2021; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2021 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.
Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).